



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 19/09/2021

Échouement du navire Tresta Star Point de situation

Surveillance de l'environnement

À la suite de plusieurs reconnaissances aériennes et maritimes, il apparaît que la nappe d'hydrocarbure qui s'était échappée du Tresta Star le 18 février s'est disloquée. Il n'est pas relevé à ce stade d'autre écoulement s'échappant du navire ni de trace d'irisation à proximité.

L'analyse des échantillons prélevés sur les boulettes de fioul découvertes en début de semaine à l'anse des Cascades permettra de déterminer si elles proviennent du Tresta Star. Dans l'attente, les équipes du centre de stockage Polmar terre mèneront lundi prochain, avec du personnel communal de la commune de Sainte-Rose, une opération de nettoyage de cette pollution.

Suite des opérations

Malgré 3 mises en demeures du préfet de La Réunion, les réponses concrètes des assureurs du navire se font attendre. L'État a donc décidé d'engager dès à présent les premières actions nécessaires à la dépollution complète du navire. Il a mandaté à cette fin des entreprises locales. Parmi les actions engagées, l'évaluation environnementale du site a été priorisée.

Le mardi 22 février, le COMSUP FAZSOI a donné l'ordre au BSAOM (Bâtiment de Soutien et d'Assistance Outre-Mer) « Champlain » d'interrompre sa mission en cours alors qu'il était déployé dans le nord-ouest de Madagascar pour rejoindre La Réunion afin de pouvoir être mobilisé dans le cadre de la réponse de l'État à l'échouement du « Tresta Star ».

Ce type de bâtiment, moderne et polyvalent, principalement employé dans le cadre de missions de souveraineté et de soutien logistique, offre par ailleurs des capacités lui permettant de conduire également des tâches de protection de l'environnement et de lutte contre les pollutions en mer.

Le « Champlain » est prévu d'arriver à quai durant le week-end pour embarquer un lot d'équipements antipollution et des experts du domaine de la base navale de Port des Galets. Il sera ensuite en mesure de rallier la zone d'échouement du « Tresta Star » dans l'après-midi du lundi 28 février et se tiendra prêt à intervenir sur toute nouvelle manifestation de rejets d'hydrocarbure à la mer.

La lutte antipollution en mer repose sur des moyens mécaniques de confinement, de récupération et de stockage du produit polluant. Son efficacité est très dépendante des conditions météorologiques, état de la mer et force du vent, qui peuvent régner dans la zone d'opération à proximité de l'épave où les conditions de navigation sont très délicates compte tenu de la présence de hauts fonds.

Consignes de sécurité

Il est rappelé que pour des raisons de sécurité, l'accès au site du navire est interdit par voie terrestre comme maritime. Afin de ne pas entraver les opérations aériennes, le survol par drone est également interdit.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77 –

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr -

Twitter : @Prefet974 – Facebook : @Prefet974